

Décret

Générale

colonial

Décret n° 06-449-1934 Approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934.

n° 06-449-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 mars 1934

Numéro JO
n° 449 du 30/04/1934

Date du numéro
30 avril 1934

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est approuvé le budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice du 1934, arrêté, en recettes 6t en dépense, à la somme de 12.264.000 francs, Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies. Pierre LAVAL.**